

celui-là, tandis qu'on verse des pensions à des personnes dans la force de l'âge en ayant recours au subterfuge maladroît qui consiste à établir leur âge d'enrôlement à 9, 11 et 12 ans. Je suis sûr que le ministre, avec l'aide de son personnel considérable, pourrait obtenir les renseignements voulus au sujet des âges de retraite. Sinon, nous ne devrions pas adopter ce crédit.

Maintenant que le ministre est ici et avant que nous adoptions ce crédit, j'aimerais qu'il renseigne le comité sur la Direction des services d'information qui, d'après la réponse à une question de mon collègue, le député de Greenwood, compte 76 employés. Pourquoi le ministère de la Défense nationale a-t-il besoin dans la Direction des services d'information de 76 employés qui sont, en fait, spécialisés en relations extérieures? Pourquoi le ministère a-t-il besoin de spécialistes en relations extérieures, si ce n'est pour la raison manifeste que le ministre de la Défense nationale a besoin de rehausser son prestige afin d'accéder à la direction du parti libéral? Il serait peut-être un excellent chef de parti, mais je ne crois pas que ses ambitions doivent être appuyées par le Trésor public au moyen de cette Direction des services d'information qui compte 76 employés. Il nous faut des réponses à nos questions.

M. Woolliams: Il n'a répondu à aucune question.

M. Orlikow: C'est qu'il n'a répondu à aucune question. Nous devrions aussi être renseignés sur l'âge de retraite et sur l'engagement de ces personnes qui remonte aux âges de 9, 11 et 12 ans. Le ministre sera bien habile s'il peut s'en tirer. Peut-être y a-t-il d'autres groupes dans la fonction publique qui pourraient prendre leur retraite de la même façon.

Une voix: Pourquoi pas les députés?

M. Orlikow: Quelqu'un propose les députés, mais je songe à certains fonctionnaires qu'on a mis à leur retraite avec une pension de moins de \$25 par mois et dont mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé si souvent dans cette enceinte. J'aimerais une réponse à mes questions et une explication au sujet de la Direction des services d'information, des relations extérieures ou de la publicité, quel que soit son nom. Nous sommes sûrement en droit de nous attendre à une réponse avant d'adopter ce poste.

L'hon. M. Hellyer: La Direction des services d'information était une des premières à être intégrées lorsque la loi a été adoptée il y a un an et demi. Autrefois chacun des trois services avait sa propre Direction des services

d'information qui renseignait la presse et tous les intéressés. Ils organisaient aussi des tournées et s'occupaient de plusieurs choses de ce genre y compris la publication de revues. Les députés se souviendront que chaque service avait sa revue. Maintenant il y a une seule direction des services de l'information pour les trois forces armées. Cela a été fait après l'adoption de la loi et nous avons réduit le personnel de 60 p. 100. Cela représente une des plus grandes économies effectuées au début de l'intégration, s'élevant à plus d'un million de dollars par année. La Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement en a parlé. A la suite de la loi adoptée, nous avons pu intégrer nos états-majors et réduire le personnel dans ce secteur d'environ 60 p. 100, ce qui représente une économie annuelle d'environ un million de dollars pour les contribuables.

M. Orlikow: Économiser c'est parfait, mais il me semble, d'après ce que j'ai entendu, que chaque année les efforts que nous déployons pour assurer notre défense coûtent davantage, même si nous avons moins de personnel militaire et si nous affectons moins d'argent à l'achat d'armes et d'équipement. Peut-être pourrait-on de la même manière abaisser nos dépenses d'un demi-million encore. Nous n'avons assurément pas besoin d'agents de relations extérieures à la défense nationale. S'il nous faut à tout prix des forces armées, ce sont des hommes de combat qu'il nous faut au lieu d'agents de relations extérieures. Je suis convaincu que nous avons diminué nos dépenses comme le ministre l'a laissé entendre, mais nous devrions peut-être les diminuer encore.

L'hon. M. Hellyer: Le personnel de la Direction des services d'information travaille très fort. Il est réparti en petits groupes dans diverses parties du pays et les journaux et d'autres intéressés peuvent obtenir des renseignements de ces personnes dès que des incidents se produisent dans le cours normal des choses, afin d'écrire des articles de fonds sur le service ou de continuer à renseigner les gens sur les faits nouveaux qui se produisent dans la vie militaire. La Direction comprend le personnel d'outre-mer qui s'adonne au même genre de travail. Il comprend aussi le personnel qui prépare la revue des forces armées, *La Sentinelle*, et ceux qui s'acquittent de cette tâche pour le ministère de la Défense nationale.

Je puis dire au député que le personnel de ce service est si restreint qu'il ne doit pas ménager sa peine. Je ne pense pas qu'il soit possible de le réduire davantage sans trop